

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

# Quand les intérêts des entreprises servent ceux des territoires

Isabelle Raynaud | France | Publié le 27/09/2019

**Comment entreprises et territoires peuvent tirer profit les uns des autres ? Le Cercle pour l'aménagement du territoire a organisé un colloque sur la thématique, et les entreprises sont loin d'être rétives à l'idée.**



[1]Et si les entreprises

et les territoires profitaient chacun des autres, au profit de tous ? C'est sur cette idée de sources d'opportunités mutuelles que s'est basé le colloque du Cercle pour l'aménagement du territoire (Cpat), le 24 septembre à Paris. « Quels sont les engagements des entreprises sur leur territoire et quel en est le gain pour le territoire : c'est une réalité mal connue », a expliqué Brigitte Fargevieille, la présidente du Cpat en introduction. Or, l'impact des firmes est là et leur engagement commence à être pensé car « l'ancrage de l'entreprise est indispensable, les investissements industriels se font sur le long terme », a-t-elle précisé.

## Contacts « rugueux »

François Marois, secrétaire général du cimentier Eciom pour la France, est venu en témoigner. « En 2013, alors que le marché de la construction était en crise, nous avons dû fermer une usine dans le Pas-de-Calais. Nous avons pu conserver une petite activité et 15 salariés, mais il y a eu un PSE [Plan de sauvegarde de l'emploi, Ndlr] qui donnait l'obligation de redynamiser le territoire. » L'entreprise lance donc un dispositif de financement de PME, et se rapproche des élus locaux.

Et cela n'a pas été facile. Le dirigeant parle de « contacts rugueux avec les élus au départ, parce qu'on ne se connaissait pas ». « Pourquoi n'avions-nous rien fait avant le PSE ? C'est une question que je me pose régulièrement », a répondu à une personne dans la salle le secrétaire général qui reconnaît une erreur de la part de l'entreprise. « Chacun est dans son silo, avec son agenda... Ce n'était pas une priorité. Pourtant, ça peut être une aide quand l'entreprise a des difficultés. »

Désormais, au-delà de l'aide aux PME, un partenariat avec tous les acteurs locaux a été lancé pour la revalorisation du site et la mise en avant de sa biodiversité particulière.

## Apport de la loi Pacte

Présent lors des échanges, le député (LREM) du Doubs, Denis Sommer, a voulu mettre en avant l'apport de la loi article 1835 du Code civil <sup>[2]</sup>, « les statuts [d'une entreprise] peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité ».

Le but est de faire émerger des objectifs qui ne soient pas uniquement financiers pour les firmes, mais qui peuvent être sociaux ou environnementaux. « Cela va permettre aux entreprises de se poser la question de leur place dans le territoire », assure le député, qui était rapporteur du premier chapitre de la loi.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Les agences de développement économique veulent démontrer leur performance
- Développement économique : premier bilan pour le « Prêt croissance TPE »
- L'ingénierie territoriale au centre de la nouvelle gouvernance du développement économique